



Propos introductif au CTSD de ce mardi 19 mars 2019

M. L' IA-Dasen,

M. L' IENA,

La mise en place de la réforme du mouvement des personnels du premier degré nous occupe et nous bouscule depuis de nombreuses semaines. Les personnels sont inquiets. L' Unsa Education a su apprécier l'existence de groupes de travail départementaux, jusqu'à celui d'aujourd'hui, rendant possible un réel dialogue entre administration et organisations syndicales. Ces échanges ont permis de réfléchir conjointement à la mobilité de nos collègues.

Version 1 de notre déclaration, avant le groupe de travail qui vient de se tenir: Néanmoins, l'Unsa Éducation s'inquiète vivement de voir se mettre en place, à terme, une mobilité restreinte pour les personnels enseignants du premier degré. La disparition du discriminant «nombre d'enfant» inquiète fortement l'Unsa éducation. Cette disparition conjuguée avec l'inversement de l'âge, en tant que discriminant, va mettre à mal nombre de collègues trentenaires ou quadras ayant de jeunes enfants.

Version 2 : suite au groupe de travail de ce jour, L'Unsa Éducation se réjouit de voir réapparaître le discriminant lié à la présence d'enfants même si l'âge de 7 ans nous paraît trop restrictif pour ces derniers. Tout comme la prise en compte de l'âge à la faveur du plus âgé.

Reprenons maintenant le fil de notre déclaration :

Autre inquiétude pour l'Unsa Éducation, jusqu'à présent, le renoncement au poste pouvait se faire sans justificatif particulier, cela pourra-t-il continuer ?

Allons-nous contraindre des enseignants à rester sur des postes qui ne leur conviennent pas, dans lesquels ils ne s'épanouissent pas ?

En ce qui concerne la nomination précise des titulaires de secteur, l'Unsa

Éducation rappelle sa demande expresse que les organisations représentatives des personnels soient présentes lors de ces affectations. C'est une réelle question de conditions de travail et de ressources humaines qui est posée là par les nouvelles modalités du mouvement des personnels dans le 1er degré.

L'Unsa Éducation vous demande, M. l'IA-DASEN, d'être très attentif aux règles posées départementalement, ce, afin de ne pas mettre nombre de personnes dans des situations professionnelles difficiles en lien avec des nominations issues de ce nouveau fonctionnement empreintes d'un sentiment d'injustice.

Pour l'Unsa Éducation,
les représentants du SE-Unsa Dominique Furnon, Maëlle Laurent, Mehdi Dardouri